ZA les LOTS

Commune de Tain l'Hermitage

Demande d'autorisation de travaux pour ;

L'extension de réseau électrique du projet de la SCI DROME INVESTISSEMENTS.

28/08/2023

*Doc : **2023-08-28 auto-tvx ENEDIS-ZA LOTS***

- **<u>Plan de situation des travaux & interlocuteurs de la demande ;</u>**

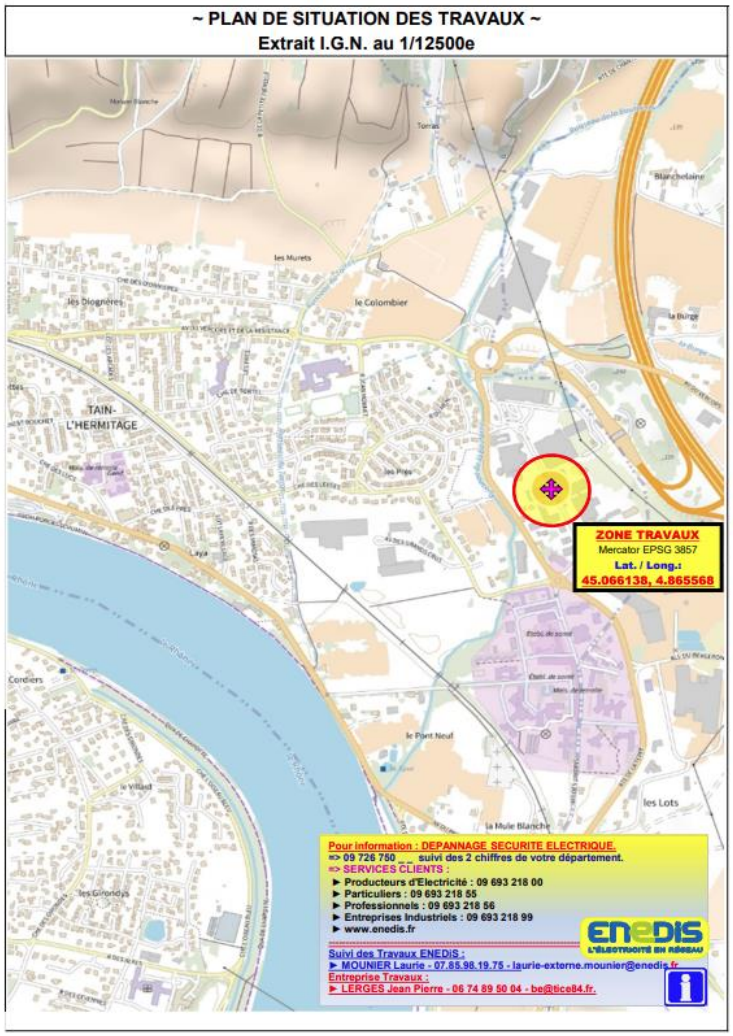

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

A.C.A. : Hervé RAMBAUD
Chef de Groupe : Alexandra HOUIVET

Direction Régionale Sillon Rhodanien
Agence Raccordement
Drôme - Ardèche
Plateau de Lautagne - 10 Av. des Langories
26000 VALENCE

Procédure Consultation : ART. R323-25

AFFAIRE Enedis n°	*LMR - LOT PROS SCI DROME INVESTISSEMENT AVENUE DE LA BOUTERNE POSTE : "BOUTERNE" [26347.P.0031]*
DC24 / 112998	
~	COMMUNE + (Insee+Cp) : TAIN-L'HERMITAGE : (26347+26600)
PLAN n° 23cola009	Département 26
	Projection & Coordonnées : .

INTERLOCUTEURS:	NOM Prénom	Téléphone	Fax./Mob.:	eMail. :
Maître d'Œuvre :	MOUNIER Laurie	07.85.98.19.75	~ 04.75.79.63.67 ~ 07.85.98.19.75	laurie-externe.mounier@enedis.fr
Bureau d'Etudes :	COLAS / DHERBET ENTREPRISE .	.	04.75.71.22.26	be@tice84.fr
Entreprise Travaux :	DHERBET PEYRINS LERGES Jean Pierre	04 75 02 94 43	06 74 89 50 04	jeanpierre.lerges@colas.com

MODIFICATIONS	Indice	Demandées Par	Demandées Le	Etablies Par	Etablies Le	Vérifiées Par	Vérifiées Le
CREATION DU DOSSIER	a	MOUNIER	28/02/2023	ENTREPRISE	04/04/2023		
Tracé modifié : demande Enedis	b	MOUNIER	07/07/2023	ENTREPRISE	07/07/2023		

N° de consultation du Téléservice : 2023030200472PRE

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTRÔLE QUALITE

BUREAU D'ETUDE Nom	Date	Signature	MAITRE D'ŒUVRE Nom	Date	Signature

PLAN MINUTE

ENTREPRISE DE TRAVAUX	Nom	Date	Signature

IDENTIFICATION BUREAU D'ETUDES

COLAS / DHERBET
Agence de PEYRINS
.
280, RUE des ESCOFFERS
26380 PEYRINS

➢ **Etat des lieux de la zone des travaux ;**

- La voirie existante dessert une Zone d'activité où les usagers sont aussi bien des poids lourds pour les infrastructures de production, des véhicules individuels compte tenu de la vie commerciale de la zone, ainsi que des transports en commun. Cette forte fréquentation nécessite de la part de l'entreprise qui va réaliser les travaux une communication en amont avec les entreprises et les services de mobilité concernés, afin d'anticiper les gênes occasionnées, et une signalisation adaptée durant les travaux.
- La voirie en enrobé à structure pour circulation lourde est composée de ralentisseurs, de mobilier et d'une signalétique horizontale et verticale adaptée à la circulation (passages piétons, lignes continues, arrêts de bus, etc.).
- Une partie des trottoirs est en béton désactivé et une bande d'espace vert est présente sur le côté Est.

➢ **Préconisation pour la réalisation des travaux que l'entreprise doit réaliser ;**

- Prévenir l'agglomération ARCHE Agglo de la date de démarrage des travaux et valider l'implantation du nouveau réseau auprès de M. LAURENT Alex, Chargé de mission Aménagement au Développement économique. Ses coordonnées sont les suivantes : 06 67 66 73 39 / a.laurent@archeagglo.fr.
- Réaliser une campagne d'informations auprès des entreprises et des services de mobilité concernés de la ZA.
- Mettre en place une signalisation adaptée aux travaux pour sécuriser les usagers et l'entreprise.
- Respecter les préconisation d'ENEDIS (voir annexe 1)
- Disposer le nouveau réseau au plus proche de ceux existants selon la réglementation, afin d'optimiser l'espace et de laisser de la place sous la voirie pour une éventuelle intervention future si nécessaire. Privilégier de préférence le passage sous le trottoir (si cela est possible, l'enrobé du trottoir devra être repris dans sa totalité pour éviter les affaissements et les découpes).
- L'enrobé devant le transformateur doit être entièrement refait afin d'éviter les « rustines » et d'obtenir une surface homogène entre la bordure et le transformateur.

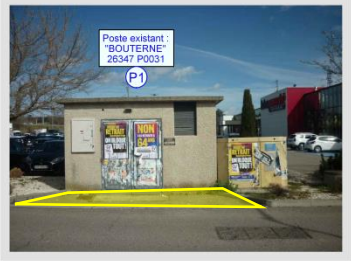

- La reprise de l'ensemble de la signalétique horizontale impactée (dans son intégralité) durant les travaux de même que pour le mobilier ou les espaces verts.

Annexe 1

~ PLAN DE SITUATION DES TRAVAUX ~
Extrait I.G.N. au 1/12500e

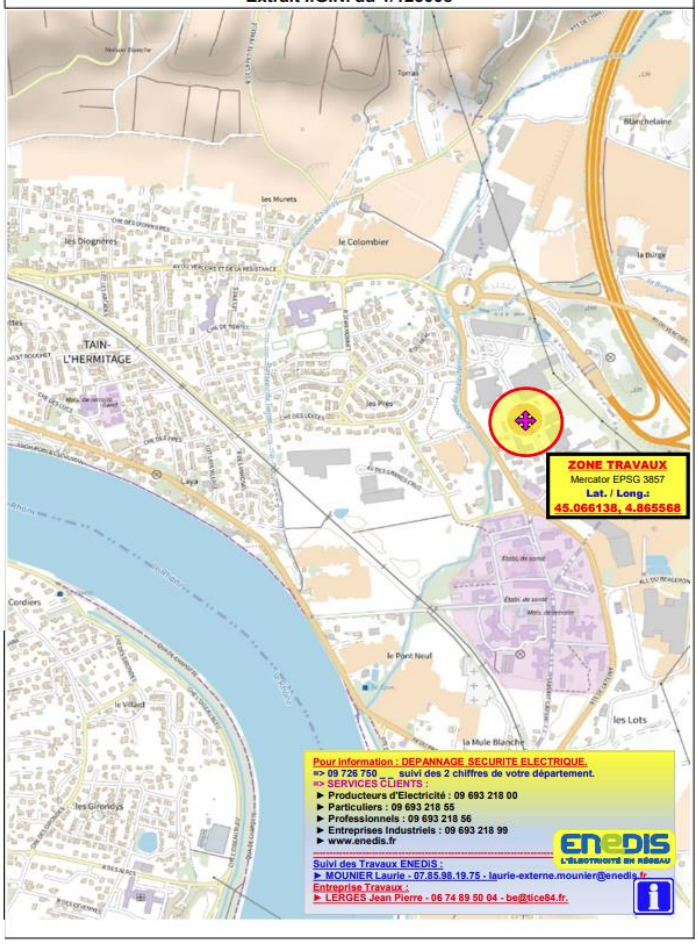

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

A.C.A. : Hervé RAMBAUD
Chef de Groupe : Alexandra HOUIVET

Direction Régionale Sillon Rhodanien
Agence Raccordement
Drôme - Ardèche
Plateau de Lautagne - 10 Av. des Langories
26000 VALENCE

Procédure Consultation : ART. R323-25

LMR - LOT PROS SCI DROME INVESTISSEMENT
AVENUE DE LA BOUTERNE
POSTE : "BOUTERNE" [26347.P.0031]

AFFAIRE Enedis n° : **DC24 / 112998**
PLAN n° : **23cola009**
COMMUNE + (Insee+Cp) : **TAIN-L'HERMITAGE : (26347•26600)**
Département : **26**
Projection & Coordonnées :

INTERLOCUTEURS:	NOM Prénom	Téléphone	Fax./Mob.:	eMail. :
Maître d'Œuvre :	MOUNIER Laurie	07.85.98.19.75	~ 04.75.79.63.67 ~ 07.85.98.19.75	laurie-externe.mounier@enedis.fr
Bureau d'Etudes :	COLAS / DHERBET ENTREPRISE .	.	04.75.71.22.26	be@tice84.fr
Entreprise Travaux :	DHERBET PEYRINS LERGES Jean Pierre	04 75 02 94 43	06 74 89 50 04	jeanpierre.lerges@colas.com

MODIFICATIONS	Indice	Demandées Par	Demandées Le	Etablies Par	Etablies Le	Vérifiées Par	Vérifiées Le
CREATION DU DOSSIER	a	MOUNIER	28/02/2023	ENTREPRISE	04/04/2023		
Tracé modifié : demande Enedis	b	MOUNIER	07/07/2023	ENTREPRISE	07/07/2023		

N° de consultation du Téléservice : **2023030200472PRE**

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTRÔLE QUALITE

BUREAU D'ETUDE Nom	Date	Signature	MAITRE D'ŒUVRE Nom	Date	Signature

PLAN MISE A JOUR

ENTREPRISE DE TRAVAUX	Nom	Date	Signature

IDENTIFICATION BUREAU D'ETUDES

COLAS / DHERBET
Agence de PEYRINS
.
280, RUE des ESCOFFERS
26380 PEYRINS

GDO AVANT Travaux	Commune : TAIN L'HERMITAGE	Ech.:1/2000e

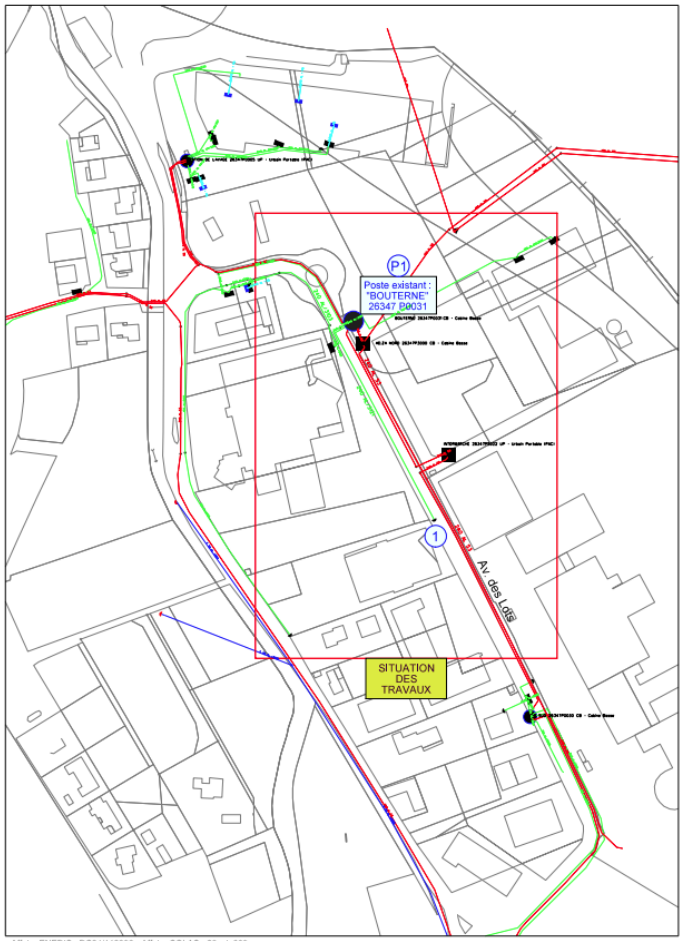

GDO APRES Travaux	Commune : TAIN L'HERMITAGE	Ech.:1/2000e

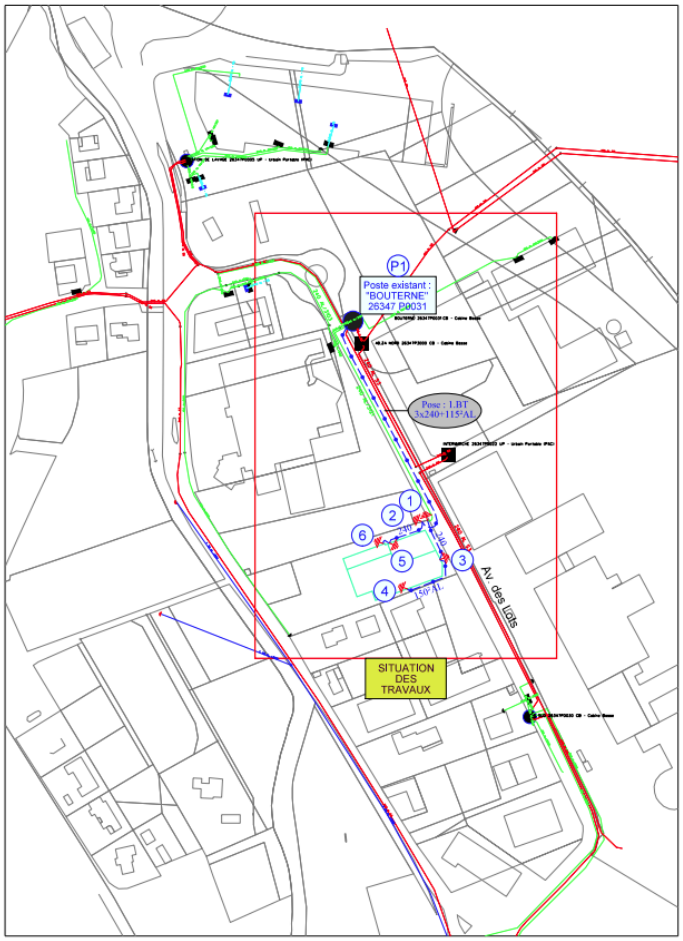

Schéma Electrique BTA : AVANT Travaux.

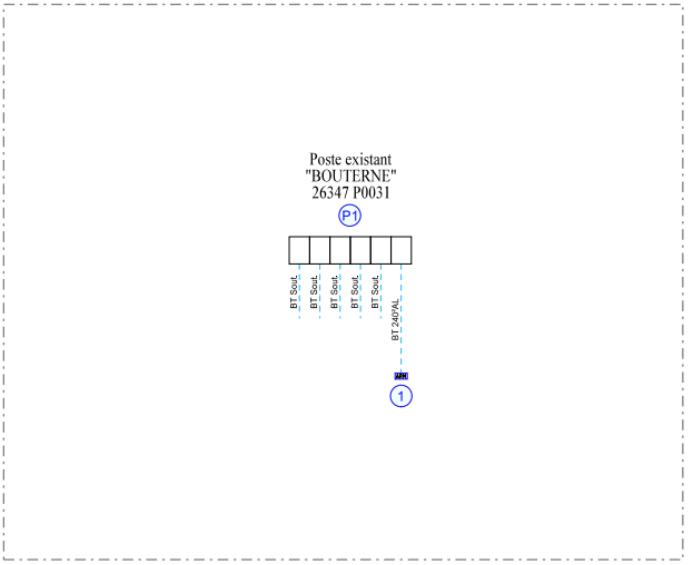

Schéma Electrique BTA : APRES Travaux.

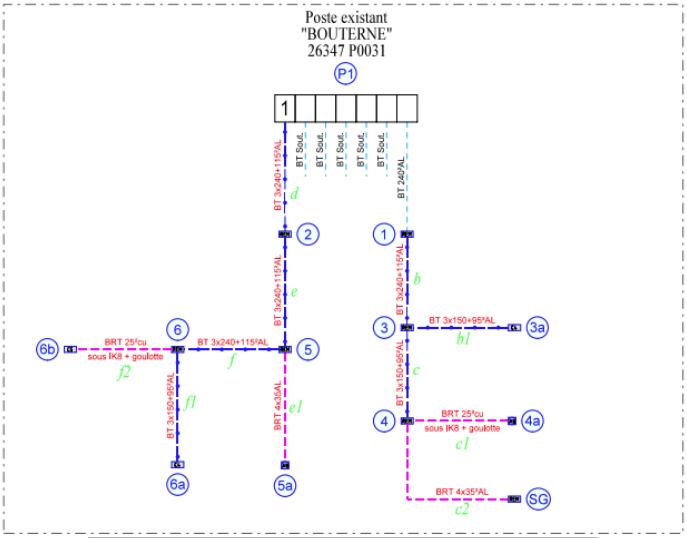

Poste existant : "BOUTERNE - 26347 P0031"
IDENTIFICATION DES CABLES
Câble "b" de Coffret REMBT n°1 , à Coffret REMBT n°3
Câble "b1" de Coffret REMBT n°3 , à Panneau Comptage n°3a
Câble "c" de Coffret REMBT n°3 , à Coffret REMBT n°4
Câble "c1" de Coffret REMBT n°4 , à Comptage n°4a
Câble "c2" de Coffret REMBT n°4 , à Coffret REMBT n°SG
Câble "d" de Poste "BOUTERNE" , à Coffret REMBT n°2
Câble "e" de Coffret REMBT n°2 , à Coffret REMBT n°5
Câble "e1" de Coffret REMBT n°5 , à Comptage n°5a
Câble "f" de Coffret REMBT n°5 , à Coffret REMBT n°6
Câble "f1" de Coffret REMBT n°6 , à Panneau Comptage n°6a
Câble "f2" de Coffret REMBT n°6 , à Panneau Comptage n°6b

LEGENDE

- Transformateur sur poteau
- Départ BT existant du poste
- Départ BT projeté du poste
- Borne C100/P100
- Coffret CIBE Type II
- Coffret Distributeur
- Grille de repiquage, étoilement, fausse coupure
- Comptage Tarif Jaune, Abonné
- Repère accessoire de réseau
- Repère accessoire de branchement
- Câble *"a"* (minuscule)

- RAS Remontée aéro-souterraine
- BJ1 Boite de jonction n° 1
- TG1 Boite de dérivation n° 1
- Câble souterrain abandonné
- Câble souterrain existant
- Câble souterrain réseau à poser
- Câble souterrain branchement à poser
- Support
- Réseau aérien existant
- Réseau aérien à construire

CONSIGNES CONCERNANT LES TRAVAUX BTA

ENTREPRISES : Tous les câbles devront être repérés et identifiés par marquage indélébile à chaque extrémité dès le déroulage à l'aide d'étiquettes homologuées, suivant note en vigueur du 10 Août 1993.
Ce marquage devra être maintenu après la réalisation des accessoires.
Les cables seront identifiés par des lettres minuscules répertoriées dans le tableau d'identification des câbles. Les câbles d'éclairage public seront identifiés suivant les mêmes repères que le câble BT parallèle en rajoutant la mention (EP), exemple : "a (EP)" .
L'ordre de raccordement des câbles aux tableaux BTA sera respecté.

EXPLOITANTS : ATTENTION: Ce schéma électrique d'étude ne peut se substituer aux plans ou aux schémas d'exploitation en vigueur au moment ou après les travaux.

Affaire ENEDIS : DC24/112998 - Affaire COLAS - 23cola009

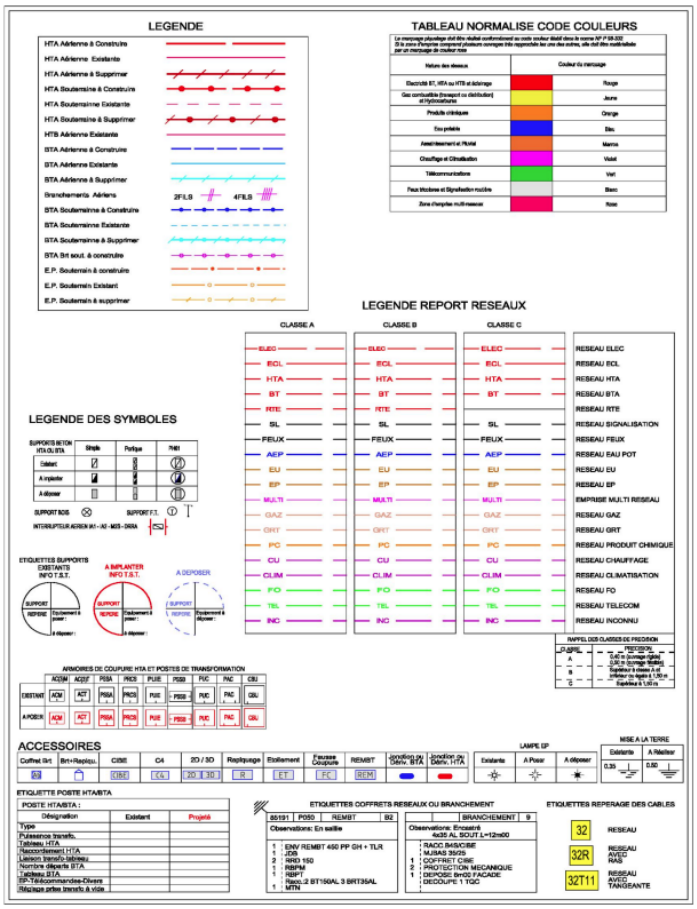

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

DC24 / 112998 - TAIN-L'HERMITAGE

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIFFERENTES FORMES DE PRISES DE TERRE

Forme de Terre	A	B	C	D	F	G	H	I	J1	J2
k	0.60	0.17	0.34	0.38	0.20	0.24	0.14	0.10	0.10	0.06
Coef. K	0.60	0.17	0.34	0.38	0.20	0.24	0.14	0.10	0.10	0.06
Résistivité ρ en Ωm	Boucle à fond de fouille		Piquet vertical	Piquet tracteur		3 m	3 m 3 m	5 m 5 m	5 m 5 m 5 m	10 m 10 m 10 m
	Poteau périmètre 2 m	Poste HTA/BT périmètre 10 m	Long. 3 m	Long. 3 m	Grille en tranchée 2 m	Serpentin 1 tranchée de 3 m Conducteur 10 m	Serpentin 2 tranchées de 3 m Conducteur 2 x 10 m	Serpentin 2 tranchées de 5 m Conducteur 2 x 15 m	Patte d'oie 3 branches de 5 m + 1 piquet central 3 m.	Patte d'oie 3 branches de 10 m + 1 piquet central 5 m.
50	30	8	17	19	10	12	7	5	5	3
100	60	17	34	37	20	25	14	10	10	6
200	120	34	66	75	40	50	28	20	20	12
300		50	100	112	60	75	42	30	30	18
400		66	133	149	80	100	56	40	40	24
500					100	125	70	50	50	30
750					150	180	105	75	75	45
1 000					300	240	140	100	100	60

Efficace vis-à-vis des courants de foudre et à 50 Hz — *Efficace seulement à 50 Hz*

NB : si Forme Type de Terre envisagée = "K", soit terre existante (à reprendre, …), soit NON mesurable (enrobé, dalle béton, …);
ou alors : La Mesure obtenue est au-delà des solutions proposées ci-dessus, (valeur à améliorer par : Terre profonde, Rallonger 25² Cu. en sout., …)

TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS GLOBALES DU NEUTRE BT

Repères	Date de la Mesure	Résistance mesurée	Observations

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES (MASSE ET NEUTRE)

Repères	Valeur lue au telluromètre	Résistivité du terrain calculée	Résistance obtenue par le calcul (en Ohm)	Type de terre envisagée	Résistance après travaux	Date de la mesure
1	6.87	172.7	**34.5**	**F**		***10/03/2023***
2	6.87	172.7	**34.5**	**F**		***10/03/2023***
3			**NON mesurable**	**K**		
4			**NON mesurable**	**K**		
5			**NON mesurable**	**K**		
6			**NON mesurable**	**K**		

TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRES DU NEUTRE

Couplage entre repères	Résistance Terre Masse **RM**	Résistance Terre Masse **RN**	Résistance entre masse et neutre **RMN**	Résistance de couplage masse neutre **RC**= (RM+RN-RMN) / 2	Coefficient de couplage masse neutre (RC / RM) < **0,15**

ENEDIS ELECTRICITÉ EN RÉSEAU

Tableau des Longueurs (par commune).

E N° DC24 / 112998

Commune : TAIN-L'HERMITAGE - Insee : 26347 - cp : 26600

~ AERIEN ~ Repères sur plan HTAa / BTAa	Nombre de Câbles et / ou Fils	Section et nature : - HTAa, BTAa, ... - nu, torsadé -	Etat : - Posé, - Conservé, - Dép.-Reposé	Longueur électrique (m)	Longueur accessoire (m)	Longueur géographique (m)	Type : Aérien, Tendu, Posé s/Poteau Posé s/Façade	Remarque : utilisation supports existants, nombre d'implantation de supports d'arrêt, nombre de RAS, etc ...	Récapitulatif Aérien. Longueur Géographique [m] & par Section. Sélectionnez :	Conservé	Dép.-Rep.	Posé
							Pour Réseau HTA Aér., Total Posé = Valeur issue du Tableau Caméléa.					
4 à 4a	1	BRT 25²cu	Posé	12	3.0	9.0	Posé s/Façade	*RAS sous fourreau IK8 et goulotte*	BRT 25²cu			18
6 à 6b	1	BRT 25²cu	Posé	12	3.0	9.0	Posé s/Façade	*RAS sous fourreau IK8 et goulotte*				
	sous total BTA :			24	6.0	18.0	Pour Réseau BTA Aér., Total Posé = Valeur issue du Tableau Caméléa.		~ Total BTA : 18m			18.0

~ SOUTERRAIN ~ Repères sur plan HTAs / BTAs & Brts	Nombre de Câbles identiques en Tranchée	Section et nature	Longueur électrique (m)	Longueur accessoire (m)	Long. Géographique : 274m - [237m en Tranchée +37m TPC en Attente.]. Chaussée – Nombre de Poids Lourds par Jour et Sens de Circulation : 0 à 60 - 60 à 190 - 190 à 375 - 375 à 940 - 940 à 2500 – trafic t4 ou t5 (ch2)	trafic t4 (ch3)	trafic t2 ou t3 (ch4)	trafic t1 (ch5)	trafic t0 (ch6)	Trottoir – sans assise béton (tr1)	avec assise béton (tr2)	Accotement – stabilisé (ta1)	non stabilisé (ta2)	Terrain vierge – labourable (tv1)	non labourable (tv2)	Encorbellement, Fouçage, Forage Dirigé. (tx1)	TPC en Attente (tx2)
P1 à 2	1	BTA 3x240+115² AL	146.00	4.0	134.0					8.0								
1/2 à T1	2	BTA 3x240+115² AL	14.00	2.0	6.0													
T1 à 3	1	BTA 3x240+115² AL	22.00	1.0	21.0													
3 à 3a	1	BTA 3x150+95² AL	15.00	2.0	*Câble à dérouler dans TPC ø.160 remis par Client. (sous dalle)*													13.0
3 à 4	1	BTA 3x150+95² AL	40.00	2.0	38.0													
4 à SG	1	BTA 4x35² AL	22.00	2.0	*Câble à dérouler dans TPC ø.90 remis par Client.*													20.0
T1 à 5	1	BTA 3x240+115² AL	26.00	1.0	25.0													
5 à 5a	1	BTA 4x35² AL	4.00	2.0														2.0
5 à 6	1	BTA 3x240+115² AL	7.00	2.0	5.0													
6 à 6a	1	BTA 3x150+95² AL	4.00	2.0	*Câble à dérouler dans TPC ø.110 remis par Client.*													2.0
	sous total BTA :		300.00	20.0	229.0					8.0								37.0

	Numéro	N O M	Type	Puissance (kVA)	Nombre Cellules	Commentaires (nom, motorisation, équipement,...)
Poste HTA / BTA						
Armoire HTA						
Mutation transfo.						

Repères : Plan ~ OCB	Pose BRANCHEMENT LR : (Liaison Réseau) – Type I : Individuel C : Collectif	Utilisation C : Consommateur P : Producteur M : Mixte	C4 / C5 Mono / TRI Type 1 / 2	Tronçons (s/Plan(s))	Technique : A : Aérien S : Souterrain AS : A.-Sout. F : Façade	Section Nature	Long. Géo. (m)	Long. Electrique (m)	Ø Gaine / TPC	Pose BRANCHEMENT Di : (Dérivation Individuelle) – Tronçons	Technique : A : Aérien S : Souterrain AS : A.-Sout. F : Façade	Section Nature	Long. Géo. (m)	Long. Electrique (m)	Ø Gaine / TPC	Renouvellement LR / Di
SG	I	C	c5 : Tri. T2							1 à SG	S	4x35² AL	3.0	5.0	ø90	
3a	I	C	c4 : Tri. T2	1 à 3	S	s240² AL	27.0	29.0		3 à 3a	S	s150² AL	13.0	15.0	ø160	
4a	I	C	c5 : Tri. T2	3 à 4	S	s150² AL	38.0	40.0		4 à 4a	S + F	35²/25²	9.0	11.0	ø90	
5a	I	C	c5 : Tri. T2	2 à 5	S	s240² AL	31.0	33.0		5 à 5a	S	4x35² AL	2.0	4.0	ø90	
6a	I	C	c4 : Tri. T2	5 à 6	S	s240² AL	5.0	7.0		6 à 6a	S	s150² AL	2.0	4.0	ø110	
6b	I	C	c4 : Tri. T2	5 à 6	S	s240² AL	5.0	7.0		6 à 6b	S + F	240²/T150	9.0	11.0		
TOTAUX :	Nb Branchements Neufs : 6															

Repères : Plan ~ OCB	Reprise (u) – Aérien	Souterrain ou Aéro-sout.	Remplacement (u) – Aérien / Aérien	Aérien / Souterrain	Remarques
TOTAUX :					

Commentaires sur l'affaire : DC24 / 112998

DEPOSE	Repères sur plan	Câble : Nb x Section - Nature Poste : Type	Long. Géographique Quantité (m) : 0	Long. Electrique Quantité (m)	Remarques – Détail Nb Supports à Déposer : 0 – Pylône	Métal	Béton	Bois	Autres Informations
Dépose HTAa									
Dépose BTAa									
ABANDON HTAs									
ABANDON BTAs									
Dépose Poste HTA/BT									
Démolition Poste tour									

Commentaires sur l'affaire : DC24 / 112998

Calculs CAMELIA :

Nb Paramètres Recherchés :

Nb Supports Calculés :

VALIDATION PLAN MINUTE

Nom Responsable Entreprise : ENTREPRISE .

Date : 04/04/2023

Dossier : 23cola009
Affaire N° : DC24 / 112998

Commune :
TAIN-L'HERMITAGE

LMR - LOT PROS SCI DROME INVESTISSEMENT - AVENUE DE LA BOUTERNE - POSTE : "BOUTERNE" - [26347.P.0031]

TABLEAU RECAPITULATIF : TRANCHEES & CANALISATIONS

Longueurs et caractéristiques des tranchées ~ (+ passages particuliers).

NOMBRE de canalisations installées par type de tranchées.										
TYPE de Tranchée	Longueurs Géographique par Nombre de Câbles 1	2	3	4	5	6	7	8	9	Long. de tranchées. en mètres.
ch2A										
ch2B										
ch2C	134									134.0 m
ch2D	89	6								95.0 m
ch3A										
ch3B										
ch3C										
ch3D										
ch4B										
ch4C										
ch4D										
ch5C										
ch5D										
ch6D										
tr1A										
tr1B										
tr1C	8									8.0 m
tr1D										
tr2C										
tr2D										
tr2E										
ta1										
ta2										
tv1										
tv2										
tx1										
tx2	37									~~37.0 m~~
TOTAUX	268	6								**237.0 m**

Longueurs de canalisations ~ (y compris raccordements postes, accessoires).

Types et caractéristiques des canalisations.		Longueurs de canalisations en mètres.
Câble(s) HTA C.33.226 :		
Câble(s) BTA C.33-210 :	BTA 3x240+115² AL	215.00 m
	BTA 3x150+95² AL	59.00 m
	Brt 35² AL	26.00 m
	TOTAL	300.00 m

	Trafic	t5 à t4	t3	T2	T1	T0
Réfection	A Emplerrement, sablage gravillonnage	Coupe Type	CH2A	CH3A	CH4A	CH5A	
	B Bicouche, tri-couche	Coupe Type	CH2B	CH3B	CH4B		
	C Enrobé noir à chaud, enrobé à froid	Epaisseur conventionnelle	4 à 5 cm	5 à 6 cm	6 à 8 cm	8 cm	8 cm
		Coupe Type de référence	CH2C	CH3C	CH4C	CH5C	CH6C
		Epaisseur Imposée	> 5 cm	> 6 cm	> 8 cm	> 8 cm	> 8 cm
		Coupe Type et + Value n°	CH2C + 5032365	CH3C + 5032365	CH4C + 5032365	CH5C + 5032365	CH6C + 5032365
	D Enrobés de couleur,	Epaisseur conventionnelle	4 à 5 cm	5 à 6 cm	6 à 8 cm	8 cm	
		Coupe Type de référence	CH2D	CH3D	CH4D	CH5D	
		Epaisseur Imposée	> 5 cm	> 6 cm	> 8 cm	> 8 cm	
		Coupe Type et + Value n°	CH2D + 5032366	CH3D + 5032366	CH4D + 5032366	CH5D + 5032366	
	D pavés, dallages	Coupe Type	CH2D	CH3D	CH4D	CH5D	
	P Réfection provisoire	Coupe Type	CH2p	CH3p	CH4p	CH5p	

Lecture du tableau : choisir le trafic puis la réfection définitive correspondante pour déterminer la coupe type associée.
Dans le cas de la réfection de type « C » ou « D » (famille enrobé), dans l'hypothèse d'une sur-spécification d'épaisseur, il y a lieu de rémunérer la coupe type normale et la plus value associée.

Remarque : Dans le cas d'une chaussée supportant un trafic T5, la voirie sera reconstituée sur la base de ce trafic mais sera rémunéré sur la base de la coupe type CH2.

Précisions : Pour les coupes types à partir d'un trafic « t2 », la Partie Supérieure de Remblaie (PSR) intègre systématiquement une part de remblaiement avec de la Grave Bitume selon une épaisseur de :
- CH4 : 26 cm
- CH5 ou CH6 : 36 cm

Au-delà de ces seuils, il y a lieu d'appliquer une plus value pour l'emploi de matériaux de remblayage imposé de type Grave Bitume objet de l'article n° 5032350

Tableau du Traf
nombre de poids lourds par

t5	t4	t3-	t3
0	30	60	125	19

Le poids lourd est défini par la norm
dont le poids total est au moins é

Tranchées sous chaussées
Compactage des remblais selon la méthode du SETRA
Trafic de type t5 à T0

FAMILLE CHAUSSEE

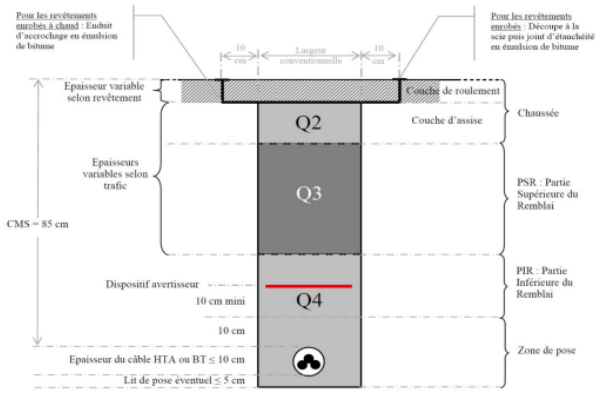

Tranchées sous Chaussées
Compactage des Remblais selon le Méthode du SETRA
Trafic de Type t5 à t0

Famille CHAUSSEE

Trafic : t5 à t4

TYPE de Tranchée	Longueurs Géographique par Nombre de câbles 1	2	3	4	5	6	7	8	9	Long. de tranchées. en mètres.
ch2A										
ch2B										
ch2C	**134**									**134.0**
ch2D	**89**	**6**								**95.0**
CH2p										

Trafic : t3

TYPE de Tranchée	Longueurs Géographique par Nombre de câbles 1	2	3	4	5	6	7	8	9	Long. de tranchées. en mètres.
ch3A										
ch3B										
ch3C										
ch3D										
CH3p										

Trafic : t2

TYPE de Tranchée	Longueurs Géographique par Nombre de câbles 1	2	3	4	5	6	7	8	9	Long. de tranchées. en mètres.
ch4A										
ch4B										
ch4C										
ch4D										
CH4p										

Trafic : t1

TYPE de Tranchée	Longueurs Géographique par Nombre de câbles 1	2	3	4	5	6	7	8	9	Long. de tranchées. en mètres.
ch5C										
ch5D										
CH5p										

Trafic : t0

TYPE de Tranchée	Longueurs Géographique par Nombre de câbles 1	2	3	4	5	6	7	8	9	Long. de tranchées. en mètres.
ch6C										

Tranchées sous trottoirs, pistes cyclables
Compactage des remblais selon la méthode du SETRA

FAMILLE TROTTOIR SANS ASSISE BETON (TR1)

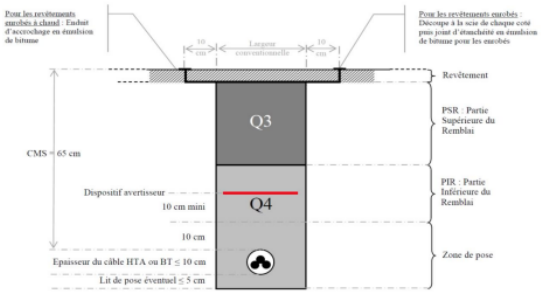

Coupe type	Réfection	Epaisseur revêtement
TR1A	Sablage, gravillonnage, gazon	1 cm
TR1B	Bicouche, tri-couche	1 cm
TR1C	Enrobé noir à chaud, enrobé à froid	5 cm
TR1D	Enrobé de couleur, pavés classiques, dallages classiques	5 cm pour l'enrobé

TYPE de Tranchée	Longueurs Géographique par Nombre de câbles 1	2	3	4	5	6	7	8	9	Long. de tranchées. en mètres.
tr1A										
tr1B										
tr1C	**8**									**8.0**
tr1D										

Encorbellement, Fonçage, Forage Dirigé.

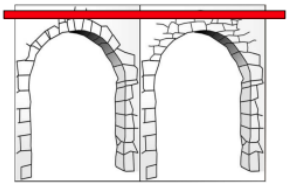

Encorbellement, Fonçage, Forage Dirigé.

TYPE de Tranchée	Longueurs Géographique par Nombre de câbles 1	2	3	4	5	6	7	8	9	Longueur Tubées. en mètres.
tx1										

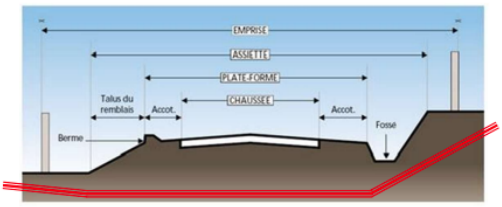

Forage dirigé (PEHD 160, Noir avec liseré rouge)

TPC en Attente

TYPE de Tranchée	Longueurs Géographique par Nombre de câbles 1	2	3	4	5	6	7	8	9	Longueur Tubées. en mètres.
tx2	**37**									**37.0**

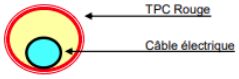

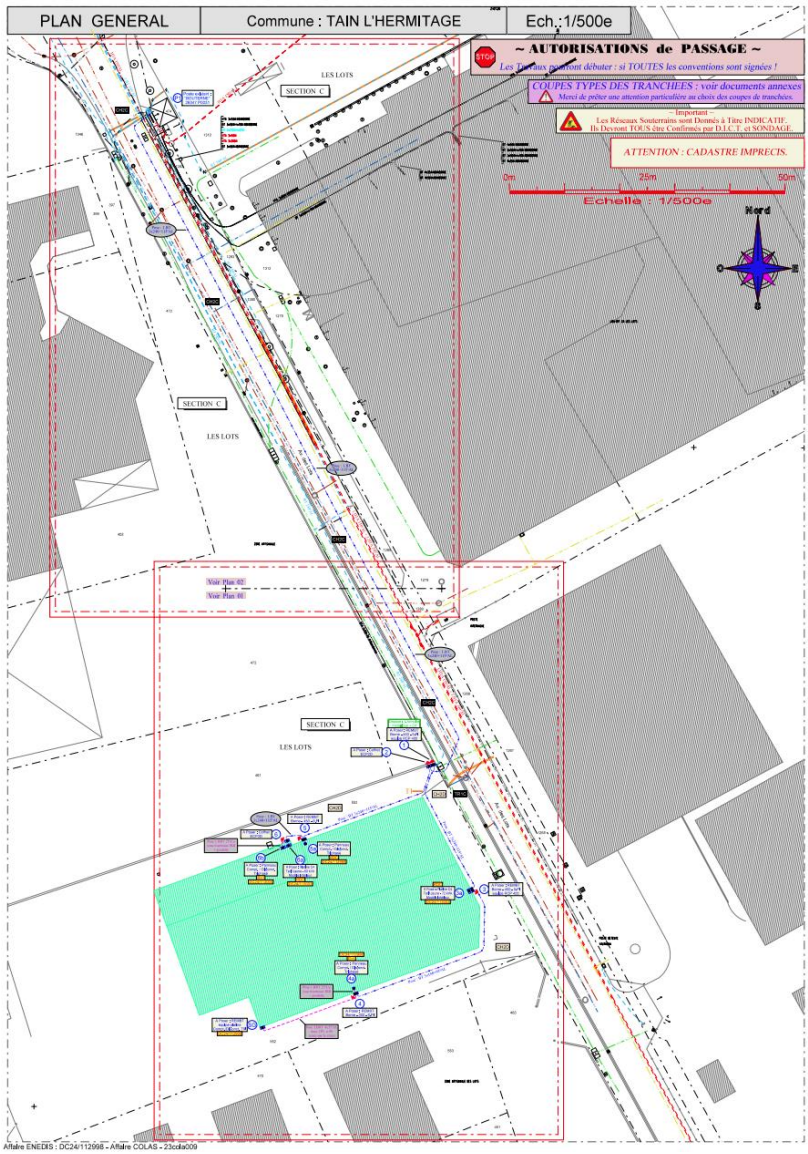

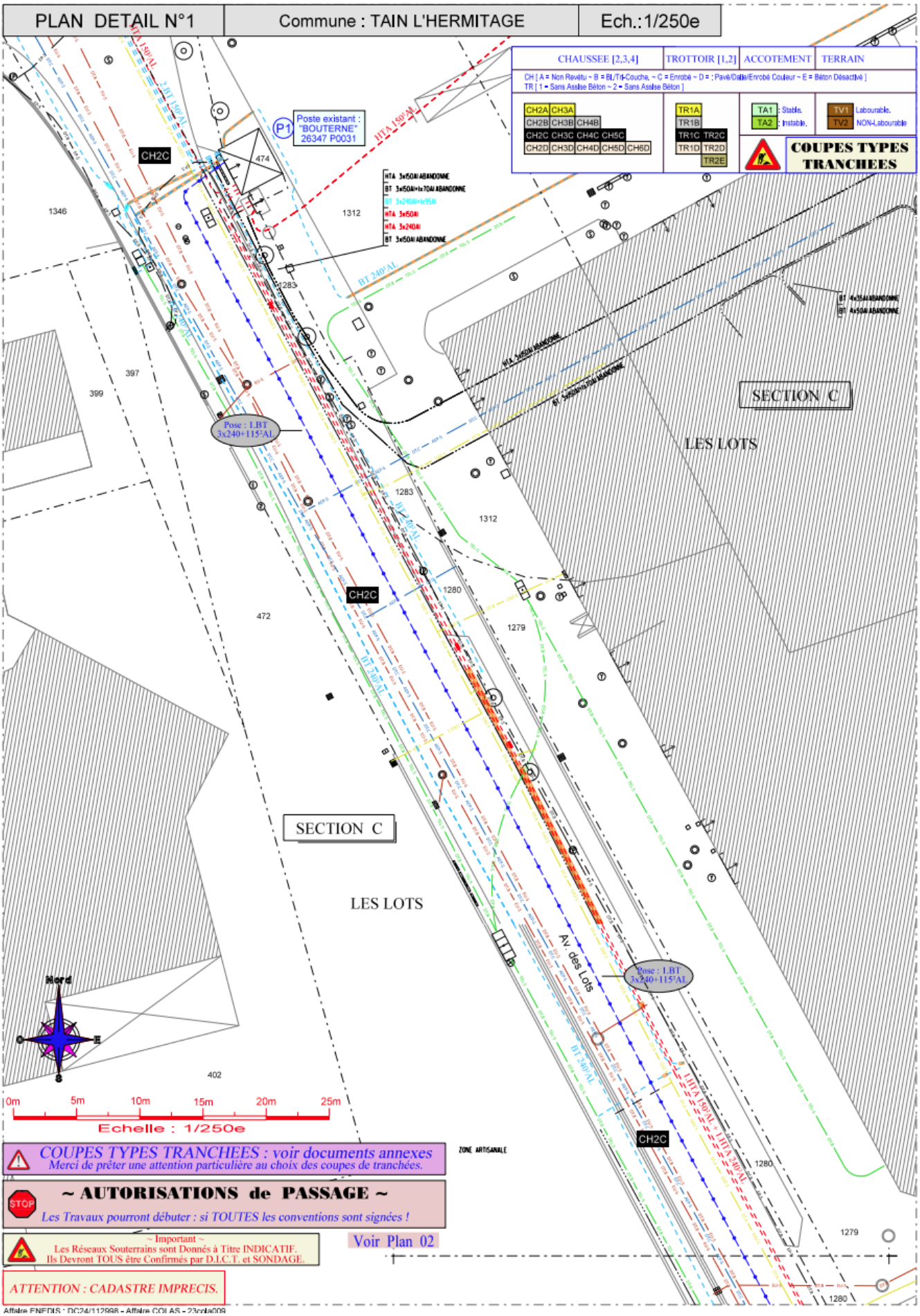
PLAN DETAIL N°1
Commune : TAIN L'HERMITAGE
Ech.:1/250e
CHAUSSEE [2,3,4]
TROTTOIR [1,2]
ACCOTEMENT
TERRAIN
CH [A = Non Revêtu ~ B = BI/Tri-Couche, ~ C = Enrobé ~ D = : Pavé/Dalle/Enrobé Couleur ~ E = Béton Désactivé]
TR [1 = Sans Asise Béton ~ 2 = Sans Asise Béton]
CH2A CH3A
CH2B CH3B CH4B
CH2C CH3C CH4C CH5C
CH2D CH3D CH4D CH5D CH6D
TR1A
TR1B
TR1C TR2C
TR1D TR2D
TR2E
TA1 : Stable.
TA2 : Instable.
TV1 Labourable.
TV2 NON-Labourable
COUPES TYPES TRANCHEES
Poste existant : "BOUTERNE" 26347 P0031
P1
HTA 150°AL
HTA 240°AL
BT 240°AL
CH2C
SECTION C
LES LOTS
Pose : LBT 3x240+115²AL
Av. des Lots
ZONE ARTISANALE
Nord
0m 5m 10m 15m 20m 25m
Echelle : 1/250e
COUPES TYPES TRANCHEES : voir documents annexes
Merci de prêter une attention particulière au choix des coupes de tranchées.
~ AUTORISATIONS de PASSAGE ~
Les Travaux pourront débuter : si TOUTES les conventions sont signées !
~ Important ~
Les Réseaux Souterrains sont Donnés à Titre INDICATIF.
Ils Devront TOUS être Confirmés par D.I.C.T. et SONDAGE.
Voir Plan 02
ATTENTION : CADASTRE IMPRECIS.
Affaire ENEDIS : DC24/112898 - Affaire COLAS - 23cole009

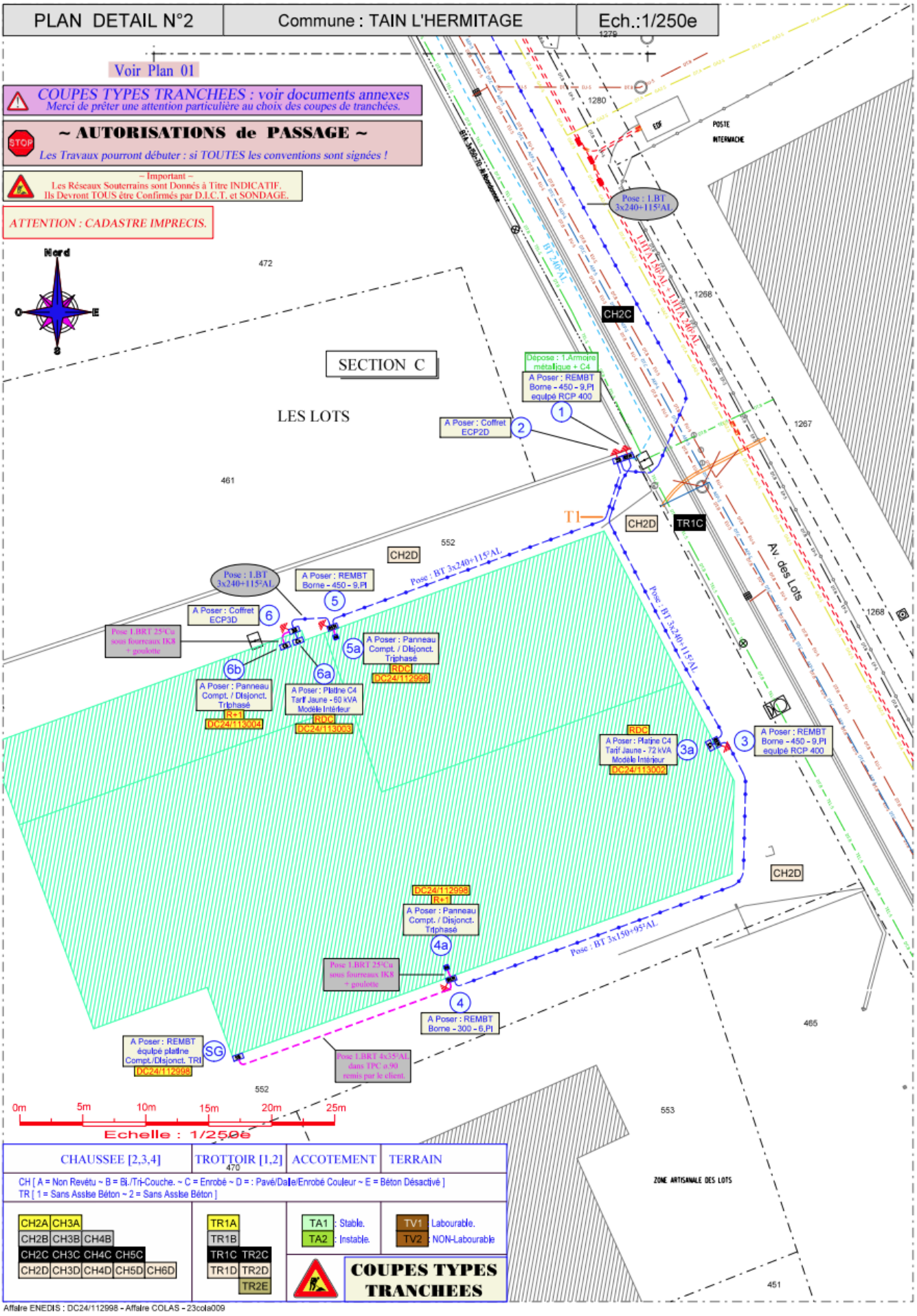

Affaire ENEDIS : DC24/112998 - Affaire COLAS - 23cola009

CARNET DE PIQUETAGE	Commune : TAIN L'HERMITAGE

P1 — A Conserver : POSTE — 26347 P0031 "BOUTERNE"

A CONSERVER :
Poste : "BOUTERNE - 26347 P0031"
Equipements HTA & BT

A POSER :
1.Départ BT 3x240+115²AL vers ECP2D n°2
1.Tête de câble BT
Câble à raccorder dans tableau BT existant.

1 — Situation : Saillie — 26347 P0031 — A Poser : REMBT 450

A POSER :
1.Borne REMBT 450 équipée RCP 400
Larg. 536 - (h.sol : 0.75)
1.Support 9.plages
1.Module RCP 400
1.Module RAC 240²AL
pour câble à rabattre.
1.Module RAC 240²AL
2.E4R.240
1.MALT +1.Raccord.

A DEPOSER :
1.Armoire métallique
+ C4

2 — Situation : Saillie — 26347 P0031 — A Poser : Coffret ECP2D

A POSER :
1.Coffret ECP2D s/socle
Larg. 350
1.Arrivée BT 3x240+115²AL
1.Départ BT 3x240+115²AL
2.E4R.240
1.MALT +1.Raccord.

SG — Situation : Saillie — 26347 P0031 — A Poser : REMBT 300

A POSER :
1.Borne REMBT 300
Larg. 300 - (h.sol : 0.75)
1.Arrivée BRT 4x35²AL
1.E4R.10-35
1.Ensemble Compt./Disjonct. TRI

3 — Situation : Saillie — 26347 P0031 — A Poser : REMBT 450

A POSER :
1.Borne REMBT 450 équipée RCP 400
Larg. 536 - (h.sol : 0.75)
1.Support 9.plages
1.Module RCP 400
1.Module RAC 240²AL
2.Modules RAC 150²AL.
1.E4R.240 + 2.E4R.50-150
1.MALT +1.Raccord.

3a — Situation : dans batiment (RDC) — 26347 P0031 — A Poser : TJ

A POSER :
1.Platine C4 Comptage Tarif Jaune.
Modèle intérieur
Fournit et posé par ENEDIS
Puissance : 72.kVA
1.Platine S19 200.A Compt. TJ.
1.Platine équipée sectionneur
1.Arrivée BT 3x150+95²AL
1.E4R.50-150

4 — Situation : Saillie — 26347 P0031 — A Poser : REMBT 300

A POSER :
1.Borne REMBT 300
Larg. 300 - (h.sol : 0.75)
1.Support 6.plages
1.Module RAC 150²AL
1.Kit de branchement REMBT TRI
fusiblé vers Comptage n°4a
1.Kit de branchement REMBT TRI
fusiblé vers SG
1.E4R.50-150 + 2.E4R.10-35
1.MALT +1.Raccord.

4a — Situation : Dans Batiment (R+1) — 26347 P0031 — A Poser : Platine Comptage

A POSER :
1.Platine de Comptage TRI.
1.Arrivée BRT 25²Cu
1.E4R.10-35.
1.Kit Compt./Disj. 36.kVA. TRI

A PRÉVOIR :
Fourreau IK8
+ Goulotte

5 — Situation : Saillie — 26347 P0031 — A Poser : REMBT 450

A POSER :
1.Borne REMBT 450
Larg. 536 - (h.sol : 0.75)
1.Support 9.plages
2.Modules RAC 240²AL
1.Kit de branchement REMBT TRI
fusiblé vers Comptage n°5a
2.E4R.240 + 1.E4R.10-35
1.MALT +1.Raccord.

5a — Situation : Dans Batiment (RDC) — 26347 P0031 — A Poser : Platine Comptage

A POSER :
1.Platine de Comptage TRI.
1.Arrivée BRT 4x35² AL.
1.E4R.10-35.
1.Kit Compt./Disj. 36.kVA. TRI

6 — Situation : Saillie — 26347 P0031 — A Poser : Coffret ECP3D

A POSER :
1.Coffret ECP3D s/socle
Larg. 350.
1.Arrivée BT 3x240+115²AL
1.Départ BT 3x150+95²AL
Adaptateur fusibles 60.A
1.Départ BRT 25²Cu
1.E4R.240 + 1.E4R.50-150
1.E4R.10-35
1.MALT +1.Raccord.

6a — Situation : dans batiment (RDC) — 26347 P0031 — A Poser : TJ

A POSER :
1.Platine C4 Comptage Tarif Jaune.
Modèle intérieur
Fournit et posé par ENEDIS
Puissance : 60.kVA
1.Platine S19 200.A Compt. TJ.
1.Platine équipée sectionneur
1.Arrivée BT 3x150+95²AL
1.E4R.50-150

6b — Situation : dans batiment (R+1) — 26347 P0031 — A Poser : Platine Comptage

A POSER :
1.Platine de Comptage TRI.
1.Arrivée BRT 25²Cu
1.E4R.10-35.
1.Kit Compt./Disj. 36.kVA. TRI

A PRÉVOIR :
Fourreau IK8
+ Goulotte

ENEDIS L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

N° Référence du PROJET : DC24 / 112998

TYPE DE TRAVAUX ENEDIS : LMR - LOT PROS SCI DROME INVESTISSEMENT - AVENUE DE LA BOUTERNE - POSTE : "BOUTERNE" - [26347.P.0031]

Commune : TAIN-L'HERMITAGE

Date d'édition du récapitulatif : 02/03/2023

N° GUICHET UNIQUE — Référence Protys : 2309069509.230901DT01

UNITE SELON L'INSEE (URBAINE OU NON) : URBAINE

Numéro de consultation : 2023030200472PRE

REPERAGE DU TRONÇON (voir plan : Repères et Longueurs)

Remarques

Exploitant concerné	Type	Sensible O/N	Classe de précision	RDV sur site O/N	IC / OL obligatoires O/N	N° Repère(s) par Zone N°	Longueur(s) concernée(s) m	Plan(s) N°	Adresse(s)	Téléphone en cas de dommages	Réponses OUI NON	Concernés OUI NON	Si plan fourni, Echelle(s) Plan(s) au 1/....	Proposition IC / OL du Bureau d'Etude	Décision du Chargé de Projet
GrDF URG SIRHO	Réseaux Gaz (GA)	S	A & B			OL n°4	6m	Synthèse DT	GrDF URG SIRHO- SUD - 27091 EVREUX CEDEX 9	0247857444	OUI	OUI	200	Prévoir OL	
SPIE CityNetworks	Réseaux Electriques (EL)	S	B			OL n°1	137m	Synthèse DT	SPIE CityNetworks - 26000 VALENCE	0610850767	OUI	OUI	500	Prévoir OL	
ENEDIS	Réseaux Electriques (EL)	S	A						ENEDIS-DRSIR-EXPLOITANT LDA - 27091 EVREUX CEDEX 9	0176614701	OUI	OUI	200	R.A.S.	
GRTGAZ PERM	Réseaux Gaz (GA)	S	C						GRTGAZ PERM-RRA-CHA - 69363 LYON CEDEX 07	0800246102	OUI	OUI		R.A.S.	
Orange J4	Télécommunications (TEL)	NS	B			OL n°2	25m	Synthèse DT	Orange J4 - 69134 DARDILLY CEDEX	0810300111	OUI	OUI	500	Prévoir OL	
SAUR CENTRE EST	Eaux Aduction +Usées (Multi.)	NS	B & C			OL n°3	303m	Synthèse DT	SAUR CENTRE EST - CHEZ SOGELINK - 69134 DARDILLY CEDEX	0468663500	OUI	OUI	500	Prévoir OL	
AXIONE	Télécommunications (TEL)	NS	B						AXIONE - 92240 Malakoff	0533740217	OUI	OUI	200	R.A.S.	
SFR	Télécommunications (TEL)	NS	C						SFR - SFR SA - CHEZ SOGELINK - 69134 DARDILLY CEDEX	0805052656	OUI	OUI	1000	R.A.S.	

Nombre de Consultations au Guichet PROTYS (U) : 8

Long. Géographique Reportée (m) : 0

IC (sauf si R.A.S.) : Prévoir IC (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation).

S : Réseau sensible. NS : Réseau NON sensible. NSFS : Réseau NON sensible, forcé sensible

IC : Investigation Complémentaire [S] - ML : Mesure de Localisation [NS] - CTFP : Condition Technique Financière Particulière ("Technique douce")

RDV sur site obligatoire pour les ouvrages, hors classe de précision A, pour :
- canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques, lorsque les fluides transportés sont des gaz inflammables ou toxiques ou des liquides inflammables ;
- ouvrages de distribution de gaz combustibles lorsque l'une ou plusieurs des conditions suivantes sont vérifiées :
* l'ouvrage est exploité à une pression maximale de service supérieure à 4 bar ;
* les travaux prévus comprennent des opérations sans tranchée ;
* les travaux sont prévus dans une zone urbaine dense difficile d'accès pour les services d'intervention de l'exploitant (selon des critères déterminés par l'exploitant, notamment : rue étroite, zone piétonne, zone de marchés).

Lorsqu'un exploitant déclare un même ouvrage dans deux classes de précision différentes, il est important d'indiquer cet exploitant sur deux lignes différentes du tableau de synthèse et dans le volet : "Remarques".

40% RÉSEAUX SENSIBLES — 60% RÉSEAUX NON SENSIBLES

CU	Caloporteur	Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène.
DE	Déchets	Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.
EA	Eaux Aductions	Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation.
EL	Réseaux Electriques	Lignes électriques et réseaux d'éclairage public.
EU	Eaux Usées	Canalisations souterraines d'assainissement ou des eaux pluviales.
GA	Réseaux Gaz	Canalisations de transport GAZ.
HC	Hydrocarbures	Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés.
PC	Produits Chimiques	Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux.
TL	Télécommunications	Installations souterraines de communications électroniques.
TR	Transport	Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé.

Si pour ENEDIS une des 4.Conditions ci-après n'est pas réalisée alors = CTFP => Technique "douce" pour éviter endommagement.

QUI REALISE LES IC, OL & ML ? — L'exploitant réalise les ML — L'exploitant commande les IC — L'exploitant fixe un rdv — Le responsable de projet décide de faire des OL

Réalisez des Investigations Complémentaires
- Pour des travaux assez conséquents (> à 100 m²) et dont la profondeur de terrassement est > à 10 cm
- Sur le territoire communal (unité urbaine)
- À proximité du réseau sensible
- Et si ce réseau en réponse à la DT est classé en B ou C en planimétrie

Commandez les Investigations Complémentaires
- s'assurer qu'elles sont exécutées par un prestataire certifié
- fournir les résultats des IC éventuelles aux exploitants des réseaux concernés dans le délai maximal de 15 jours (fériés non compris) suivant leur réception
- refacturer la quote-part de la charge financière des IC à chaque exploitant de réseau enterré en ayant fait la demande, dans les conditions prévues

Nature des Réseaux	Couleur du Marquage au Sol
Electricité BT, HTA ou HTB, Eclairage ; Feux tricolores et Signalisation routière	Rouge
Gaz combustible (Transport ou Distribution) et Hydrocarbures	Jaune
Produits chimiques	Orange
Eau potable	Bleu
Assainissement et Pluvial	Marron
Chauffage et Climatisation	Violet
Télécommunications ; Feux tricolores et Signalisation routière TBT	Vert
Indication début ou chantier autres que celles relatives aux Ouvrages	Blanc
Zone d'emprise multi-réseaux	Rose

Bande à iC

Largeur tranchée : fonction nombre de câble de la CT.

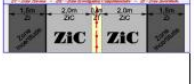

LES 3.CLASSES DE PRECISION DES RESEAUX :

Classe A - Incertitude maxi. (Rigide) <= 40 cm // Incertitude maxi. (Flexible) <= 50 cm

Classe B - Incertitude maxi. <= 1,5m // Pour Les Branchements Sensibles pour la Sécurité : Incertitude maxi. <= 1,0m

Classe C - Incertitude maxi. > 1,5m // Pour Les Branchements Sensibles pour la Sécurité : Incertitude maxi. > 1,0m

REGLES DES 4A :

ARRETER ► ALERTER ► AMENAGER ► ACCUEILLIR — Numéro Appels Secours : 18 /112

LEXIQUE DES ABREVIATIONS :

- AIPR Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (Validité 5.ans).
- ATU Avis Travaux Urgent.
- CACES Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.
- DCE Dossier Consultation des Entreprises.
- DICT Déclaration d'Intentention de Commencement des Travaux.
- DT Déclaration de Travaux.
- EPI Equipement de Protection Individuelle.
- EPC Equipement de Protection Collective.
- IC Investigation Complémentaire.
- MOA Maîtrise d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage.
- MOE Maîtrise d'Œuvre ou Maître d'Œuvre.

FUSEAU D'UNE TECHNIQUE (exemples ...)

Pelle mécanique, Trancheuse à Roue : de 5 à 20cm

Brise Roche Hydraulique (BRH) : de 5 à 20cm

Marteau Piqueur : de 5 à 10cm

Pelle à Main ou Pioche à Main : de 3 à 5cm

Distance à Laquelle on peut Terrasser :

Rayon Canalisation + Classe de Précision (Incertide de Localisation du Réseau) + Imprécision de l'Outil.

Sources :
https://utilisateurs.protys.fr
https://www.dictservices.fr
www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

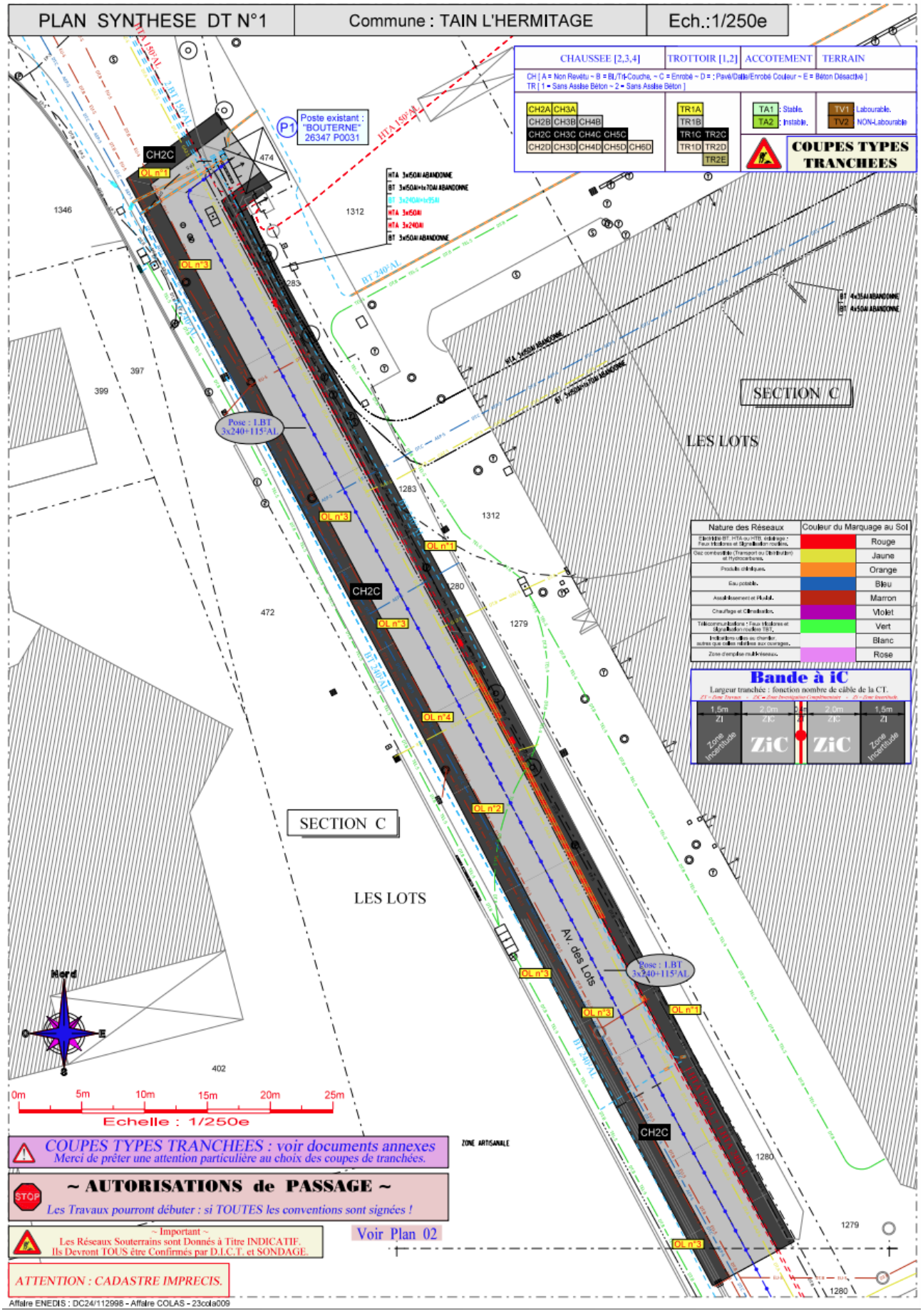
PLAN SYNTHESE DT N°1
Commune : TAIN L'HERMITAGE
Ech.:1/250e
CHAUSSEE [2,3,4]
TROTTOIR [1,2]
ACCOTEMENT
TERRAIN
CH [A = Non Revêtu ~ B = BI,Tri-Couche, ~ C = Enrobé ~ D = ; Pavé/Dalle/Enrobé Couleur ~ E = Béton Désactivé]
TR [1 = Sans Assise Béton ~ 2 = Sans Assise Béton]
CH2A CH3A
CH2B CH3B CH4B
CH2C CH3C CH4C CH5C
CH2D CH3D CH4D CH5D CH6D
TR1A
TR1B
TR1C TR2C
TR1D TR2D
TR2E
TA1 : Stable.
TA2 : Instable.
TV1 Labourable.
TV2 NON-Labourable
COUPES TYPES TRANCHEES
Poste existant : "BOUTERNE" 26347 P0031
P1
HTA 150°AL
BT 240°AL
CH2C
OL n°1
OL n°2
OL n°3
OL n°4
SECTION C
LES LOTS
Pose : LBT 3x240+115°AL
Av. des Lots
ZONE ARTISANALE
Nature des Réseaux
Couleur du Marquage au Sol
Rouge
Jaune
Orange
Bleu
Marron
Violet
Vert
Blanc
Rose
Bande à iC
Largeur tranchée : fonction nombre de câble de la CT.
1,5m ZI
2,0m ZiC
0,2m
ZiC
1,5m ZI
Zone Incertitude
Nord
0m 5m 10m 15m 20m 25m
Echelle : 1/250e
COUPES TYPES TRANCHEES : voir documents annexes
Merci de prêter une attention particulière au choix des coupes de tranchées.
~ AUTORISATIONS de PASSAGE ~
Les Travaux pourront débuter : si TOUTES les conventions sont signées !
~ Important ~
Les Réseaux Souterrains sont Donnés à Titre INDICATIF.
Ils Devront TOUS être Confirmés par D.I.C.T. et SONDAGE.
ATTENTION : CADASTRE IMPRECIS.
Voir Plan 02
Affaire ENEDIS : DC24/112998 - Affaire COLAS - 23cola009

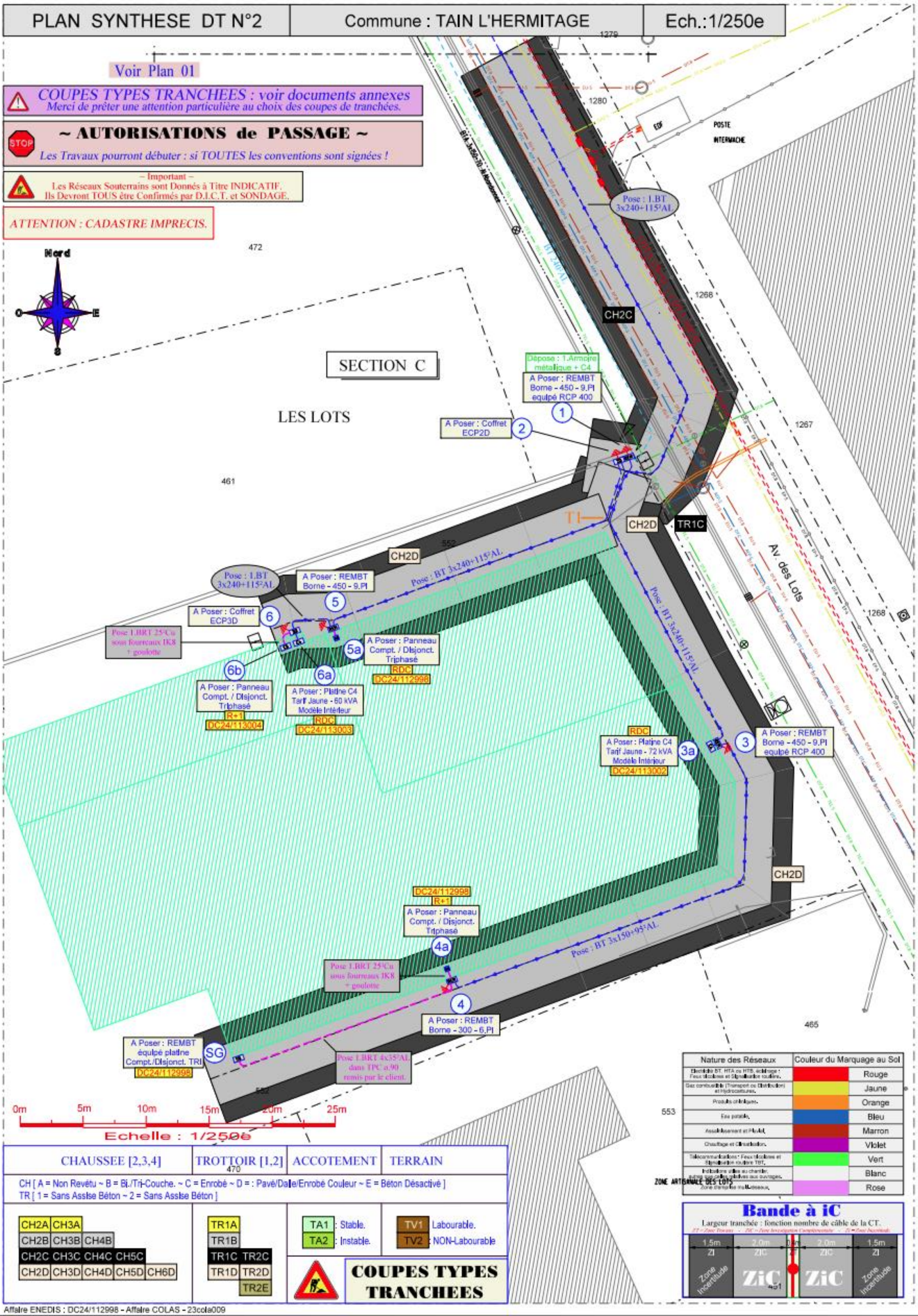
PLAN SYNTHESE DT N°2
Commune : TAIN L'HERMITAGE
Ech.:1/250e
Voir Plan 01
COUPES TYPES TRANCHEES : voir documents annexes
Merci de prêter une attention particulière au choix des coupes de tranchées.
~ AUTORISATIONS de PASSAGE ~
Les Travaux pourront débuter : si TOUTES les conventions sont signées !
– Important –
Les Réseaux Souterrains sont Donnés à Titre INDICATIF.
Ils Devront TOUS être Confirmés par D.I.C.T. et SONDAGE.
ATTENTION : CADASTRE IMPRECIS.
Nord
SECTION C
LES LOTS
Av des Lots
POSTE INTERMACHE
Dépose : 1.Armoire métallique + C4
A Poser : REMBT Borne - 450 - 9,PI équipé RCP 400
A Poser : Coffret ECP2D
Pose : 1.BT 3x240+115²AL
Pose : BT 3x240+115²AL
Pose : BT 3x150+95²AL
A Poser : REMBT Borne - 450 - 9,PI
A Poser : Coffret ECP3D
Pose 1.BRT 25²Cu sous fourreaux IK8 + goulotte
A Poser : Panneau Compt. / Disjonct. Triphasé
RDC
DC24/112998
A Poser : Panneau Compt. / Disjonct. Triphasé
R+1
DC24/113004
A Poser : Platine C4 Tarif Jaune - 60 kVA Modèle Intérieur
RDC
DC24/113003
A Poser : Platine C4 Tarif Jaune - 72 kVA Modèle Intérieur
RDC
DC24/113002
A Poser : REMBT Borne - 450 - 9,PI équipé RCP 400
A Poser : Panneau Compt. / Disjonct. Triphasé
DC24/112998
R+1
A Poser : REMBT Borne - 300 - 6,PI
A Poser : REMBT équipé platine Compt./Disjonct. TRI
DC24/112998
Pose 1.BRT 4x35²AL dans TPC ø.90 remis par le client.
CH2C
CH2D
TR1C
TI
SG
0m 5m 10m 15m 20m 25m
Echelle : 1/250e
Nature des Réseaux
Couleur du Marquage au Sol
Rouge
Jaune
Orange
Bleu
Marron
Violet
Vert
Blanc
Rose
CHAUSSEE [2,3,4]
TROTTOIR [1,2]
ACCOTEMENT
TERRAIN
CH [A = Non Revêtu ~ B = Bi./Tri-Couche. ~ C = Enrobé ~ D = : Pavé/Dalle/Enrobé Couleur ~ E = Béton Désactivé]
TR [1 = Sans Assise Béton ~ 2 = Sans Assise Béton]
CH2A CH3A
CH2B CH3B CH4B
CH2C CH3C CH4C CH5C
CH2D CH3D CH4D CH5D CH6D
TR1A
TR1B
TR1C TR2C
TR1D TR2D
TR2E
TA1 : Stable.
TA2 : Instable.
TV1 Labourable.
TV2 : NON-Labourable
COUPES TYPES TRANCHEES
Bande à iC
Largeur tranchée : fonction nombre de câble de la CT.
1.5m ZI
2.0m ZIC
0.5m ZI
2.0m ZIC
1.5m ZI
Zone Incertitude
ZiC
ZiC
Zone Incertitude
ZONE ARTISANALE DES LOTS
Affaire ENEDIS : DC24/112998 - Affaire COLAS - 23cola009

RAPPELS

1- Les Arrêtés de voirie :

L'arrêté de voirie :
- à ne pas confondre avec l'arrêté de circulation qui comme son nom l'indique fait référence au fait de stopper la circulation sur tout ou partie d'une route,
- L'arrêté de voirie regroupe la permission de voirie et l'accord de voirie.
- L'arrêté de voirie, est lui-même à ne pas confondre avec l'autorisation de voirie.

Il regroupe la permission de voirie et l'accord de voirie.

a- La permission de voirie

La permission de voirie est l'acte autorisant la réalisation de travaux en bordure de voie (accès riverains ou station-service) ou sur le domaine public et dans ce cas, l'occupation du domaine par les ouvrages pour lesquels les travaux ont été autorisés.

La permission de voirie :
- précise les modalités techniques de l'occupation et de l'exécution des travaux,
- fixe les périodes, dates et délais d'exécution,
- est donné pour une période de temps déterminée,
- ne crée pour l'occupant aucun droit au maintien de ses ouvrages à l'emplacement retenu et ne le dégage en rien des obligations ou charges lui incombant en cas de suppression, modification ou déplacement commandé par l'intérêt du domaine public.

La permission de voirie concerne donc les objets ou les ouvrages ayant une emprise sur le domaine public et impliquant des travaux sur ce domaine. Ex : canalisations, aménagement d'accès, mobilier urbain, implantation de structures fixées au sol (kiosque à journaux, terrasses...), passage d'ouvrages souterrains (canalisations...) :
- création d'un branchement particulier au réseau d'eau potable ou d'assainissement,
- création d'un bateau (accès à une propriété privée)
- création d'une évacuation d'eaux pluviales
- palissades de chantier enfoncées et scellées dans le sol de la voie publique, etc.

b- L'accord de voirie

L'accord de voirie concerne uniquement les concessionnaires de droit (**ENEDIS et GRDF**).
A cette exception, il ne se différencie pas de la permission de voirie dont il reprend les formes et conditions à la seule différence donc qu'il concerne des ouvrages ayant une emprise profonde du domaine public, est délivrée à des "occupants de droit" que sont **ENEDIS et GRDF**.
Les autres concessionnaires tels que les opérateurs de réseaux (téléphone, télévision, internet, etc...) et les collectivités ou services publics ne sont pas des occupants de droit.

L'arrêté de voirie, à ne pas confondre avec :

2- Les autorisations de voiries :

Les autorisations de voirie sont délivrées par le gestionnaire de la route. L'autorisation de voirie ne dispense pas le demandeur de l'obtention d'autorisations, ou de déclarations, nécessaires à son projet vis à vis d'autres réglementations (urbanisme par exemple).
L'autorisation de voirie est délivrée à titre précaire et révocable. A l'exception de l'alignement, elle est assortie d'une redevance.

3- Les arrêtés de circulation :

Tous travaux, occupation, etc. sur la chaussée nécessitent la demande d'un arrêté de circulation pour en faciliter l'opération, assurer la sécurité des personnes, de la circulation, et prévenir les accidents. Conformément au règlement de voirie, la Demande d'Arrêté de circulation est à adresser à tous les services de gestion de la voirie avant tout commencement de travaux sur la voie publique gérée par une commune. Elle permet de signifier la nature des travaux et leur lieu ainsi que les dispositions prévues pour la signalisation et l'organisation de la circulation aux abords du chantier. La DA est nécessaire pour faciliter les travaux, assurer la sécurité des personnes, de la circulation et prévenir les accidents.

L'arrêté de circulation est délivré par l'autorité qui détient le pouvoir de police de la circulation :
- le maire pour les voies communales et les autres routes situées en agglomération,
- le président du conseil général pour les routes départementales hors agglomération,
- le préfet de département pour les routes nationales hors agglomération.

http://www.laviedesreseaux.fr/Consultez-nos-themes-reseaux/Autres/Les-arretes-et-autorisations-de-voirie-definition-et-legislation

Art. 323 - CONSULTATION Préalable :

Délais avis 21 jours : Si ouvrages de basse tension ou construction de lignes électriques < à kilomètres ou niveau de tension supérieur < 50 kilovolts.
Sinon : Délais avis 1 mois.

En exécution du décret n°2014-541 du 26 mai 2014, abrogeant le décret décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011, et portant simplification de la procédure relative à certains ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité tout projet d'un ouvrage d'un réseau public de distribution d'électricité, à l'exception des postes de transformation du courant de haute ou très haute tension en moyenne tension, fait l'objet d'une consultation par le maître d'ouvrage au moins un mois avant le début des travaux,
des maires des communes et des gestionnaires des domaines publics sur le territoire ou l'emprise desquels les ouvrages doivent être implantés ainsi que des gestionnaires de services publics concernés par le projet de construction des ouvrages de distribution d'énergie électriques dont les caractéristiques sont indiquées dans le dossier joint.

Art. 325 - Dossier de Consultation. (D.C.)

La codification et le nom des articles 2 et 13 de la réglementation relative aux ouvrages des réseaux publics d'électricité sont modifiés.
Il s'agit toujours d'une procédure dite «consultative » sans possibilité d'opposition au projet par les parties consultées, même si elles peuvent émettre des avis.
Il n'y a pas d'impact sur **le déroulement des procédures de consultation, d'approbation et d'attestation de conformité**, seuls la codification et le nom des articles sont modifiés.

Les terminologies évoluent :

- *Procédure de consultation* ***Article 2*** est remplacée par ***Procédure de consultation Article R_323-25.***
- *Attestation de conformité* ***Article 13*** est remplacée par ***Attestation de conformité Article R_323-30.***

La réglementation **ne modifie pas les conditions, les délais, ou encore les types de travaux** concernés par ces procédures.

DEMANDE D'ACCORD DE VOIRIE

ENEDIS L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

Projet		Pour exécution	X
R 323-25	X		

Nom du chargé d'affaire : **MOUNIER Laurie**
Numéro de téléphone ...: **07.85.98.19.75**
Adresse ..... : **Enedis - Direction Régionale Sillon Rhodanien**
Drôme - Ardèche - Plateau de Lautagne - 10 Av. des Langories - 26000 VALENCE

DATE DE LA DEMANDE ..... : **07/07/2023**
Dossier n° (référence ENEDIS) .....: **Affaire n° DC24 / 112998**

Commune : ..... : **TAIN-L'HERMITAGE**

OBJET(s) ..... : **LMR - LOT PROS SCI DROME INVESTISSEMENT**
AVENUE DE LA BOUTERNE
POSTE : "BOUTERNE" [26347.P.0031]

D.C. [<3km] ☑ D.C. [>3km] ☐

	Réseau	Branchement	Long. (km)
Aérien :	☑	☑	0.018
Souterrain :	☑	☑	0.274

Voie concernée (1)(3) :
R.N. n° R.D. n° **Avenue De La Bouterne**
PR(1) au PR PR(1) au PR
Linéaire de travaux :
R.N. : .km R.D. : .km **0.292** .km
En agglomération (2) ☐ Zone périurbaine : ☑ Hors agglomération (2) ☐

Franchissement d'un ouvrage d'art existant : (joindre schéma détaillé)
OUI ☐ NON ☐

Tranchée pour canalisation :

	Oui	Non
Sous Accotement :	☐	☐
Sous Chaussée :	☐	☐
Sous Trottoir :	☐	☐
Sous Terrain naturel:	☐	☐
Autres, Fossé, TPC :	☐	☐

Type de Tranchée :

	Oui	Non
► Tranversale :	☑	☐
► Longitudinale :	☑	☐

Fonçage : OUI ☐ NON ☑
Forage dirigé : OUI ☐ NON ☑
En cas de réponse négative concernant le fonçage justifier les raisons techniques.

Les travaux occasionnent-ils une entrave à la circulation publique : OUI ☑ NON ☐

Date de début des travaux ..... : 22/05/2023
Durée des travaux ..... : 10 .jours
Nom de l'entreprise chargée des travaux ..... : COLAS
Nom et coordonnées téléphoniques du responsable entreprise travaux : Jean Pierre LERGES - 06 74 89 50 04

En l'absence des quatre derniers éléments précités, indispensables à la délivrance de l'accord d'occupation, ces renseignements seront précisés à l'Agence un mois minimum avant le début du chantier lors de la réunion de concertation, ou lors de la demande de D.I.C.T.

Cadre réservé à la subdivision de l'équipement chargée de l'instruction du dossier

Remarques sur le projet :	Signature :

(1) PR : point de repère (kilométrique).
(2) Au sens du Code de la route : limites d'agglomération fixées par les panneaux d'entrée et de sortie.
(3) RN désigne une route nationale; RD : une route départementale; VC : une voie communale.

Annexe n°2 au CCTP : Grille d'identification des enjeux du projet

Cette grille permet de déterminer l'impact du projet en matière d'urbanisme, de sécurité et d'environnement.
Elle sert à identifier les services à consulter, ainsi que les démarches à mener.

Coordonnées du maître d'ouvrage	Localisation du projet
Nom (personne morale ou physique): **MOUNIER Laurie**	Département : **26**
	Commune : **TAIN-L'HERMITAGE**
Téléphone(s) : **~ 07.85.98.19.75 ~ 07.85.98.19.75**	Nom et détails du projet: **DC24 / 112998**
Télécopieur : ~ 04.75.79.63.67 ~	LMR - LOT PROS SCI DROME INVESTISSEMENT
eMail : laurie-externe.mounier@enedis.fr	AVENUE DE LA BOUTERNE
	POSTE : "BOUTERNE" [26347.P.0031]

Création ou modification d'une ligne	Oui	Création // modification : .
Longueur (en m) :	292	
Section (principale) du câble :	3x240² +3x150²	
Nature du câble :	BTa Sout	
Ligne en partie aérienne (m) :	18 Oui	
Ligne en partie souterraine (m) :	274 Oui	
En zone urbaine :		
En zone périurbaine :	Oui	
En zone rurale :		
Avec impact sur l'activité agricole.		
Terrassement sous :		
Accotement :		Décret DT/DICT - Retour DT
Chaussée :	Oui	Présence d'ouvrage ou de réseaux de transports à enjeux ou risque industriels et technologiques
Trottoir :	Oui	
Terrain naturel :		
Autres, Fossé, TPC (existant) ... :	Oui	
Avec traversée de voirie :		Type de terrassement :
Arrêtés de travaux sur voirie délivrés		Terrassement traditionnel :
Avec Impact sur la circulation		Terrassement Mécanisé (Trancheuse) :
Avec traversée de voie ferroviaire :	Non	Création d'une piste pour l'accès des engins :
Avec traversée de cours d'eau :	Non	
A proximité d'autres réseaux :	Oui	Liens utiles :
Dans le domaine public :	Oui	
Dans le domaine privé :	Oui	
Sans tous les accords amiables :		
Avec usage de servitudes existantes :		

Pour TOUS les projets

Dans le périmètre de protection d'un monument historique.		Zone de captage d'eau potable		Incidences:	
		~ Zône très humide		Défrichement, abattages d'arbres	
		~ Zône inondable			
Dans une zône protégée		~ Zône sismique		Pollution prévisible:	
~ ZNIEFF		~ Zône d'instabilité de terrain (glissements, chute de blocs...)		~ Nature de la pollution :	
Désignation :					
~ Natura 2000 (1)		~ Zône particulièrement fréquenté par les oiseaux (migration, nidification)		Destruction ou détérioration d'habitat animal	
Désignation :					
~ Parc Naturel Régional				Perturbation d'espèces (reproduction, repos, alimentation...)	
~ Parc National					
~ Autres		~ Autres		Destructions d'espèces	
Précisez :		Précisez :			
				~ Autres	
				Précisez :	

Impact du projet

Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement.	Oui	Le projet présente un impact significatif sur l'environnement. Un dossier approfondi doit être réalisé par le porteur de projet.	Non

* A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir un impact lorsque :
- une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé;
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vitale.

Notice descriptive du projet et de ses impacts sur l'environnement

TAIN-L'HERMITAGE

But et justification du Projet

Le projet se situe sur la commune : TAIN-L'HERMITAGE.

Les travaux se situe ..... : .En zone périurbaine.

Construction réseau électrique : BTa Sout [Aérien & Souterrain]

La structure du réseau projeté est composée par :
Le projet se déroule sur la commune suivante : TAIN-L'HERMITAGE
La définition du problème à résoudre est la suivante : LOT PROS SCI DROME INVESTISSEMENT.
La solution à étudier est la suivante :
Création d'un départ du poste "BOUTERNE" en BT 240², Pose de coffret REMBT, ECP3D, ECP2D et Comptages C4 et C5.

Enjeu du projet :
Fiabilisation BTA.

Terminus du projet :
LOT PROS SCI DROME INVESTISSEMENT

Analyse de l'état initial du site (enjeux environnementaux)

Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement.

Analyse des effets sur l'environnement.

Les travaux sont réalisés exclusivement sous :

	sans revêtement
- Chaussée :	avec revêtement
- Trottoir :	sans revêtement
	sans revêtement
- Autres, Fossé, TPC (existant) ... :	Déroulage dans TPC existant

Le projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement.

Justification du choix opéré entre les différentes solutions

Le tracé retenu correspond à celui du moindre impact (environnement et gêne occasionné).

Mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement.

Les travaux sont réalisés en technique : [AÉRIEN & SOUTERRAIN].

ENEDIS L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU